

# SCoT de la Bresse Bourguignonne

*Etape 1 : diagnostic territorial et état initial de l'environnement*

## Comité technique Trame Verte et Bleue

26 février 2014 à Louhans

### Personnes présentes

<b>VADOT Anthony</b>	Président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne
<b>CAUSSE Marine</b>	Chargée de mission SCoT
<b>GOY Isabelle</b>	Secrétaire CC Cœur de Bresse
<b>RAVET Sébastien</b>	Chef de projet Pays de la Bresse Bourguignonne
<b>PEYRTON Thierry</b>	Fédération départementale des chasseurs 71
<b>DEBOST Michel</b>	Président de l'écomusée de la Bresse Bourguignonne
<b>TONNOT Elodie</b>	EPTB-natura 2000
<b>CURY Delphine</b>	ONEMA
<b>GROSJEAN Thierry</b>	Conseil de Développement (CAPEN 71)
<b>THEVENIN Jean</b>	DDT 71
<b>VIGNERON Bruno</b>	DDT 71
<b>CHANUSSOT Samuel</b>	Chambre d'agriculture 71
<b>BENEDETTI Roxane</b>	EVEN Conseil
<b>GEMON Delphine</b>	EVEN Conseil
<b>BOUZIQUE Coline</b>	EVEN Conseil

M. Vadot ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

*Certains espaces remarquables types ZNIEFF, espaces repérés au titre de Natura 2000 n'ont pas été pris en compte dans les réservoirs de biodiversité du projet de SRCE (en cours).*

M. Peyrton explique qu'il ne s'agit pas forcément d'une erreur du SRCE en cours, et s'interroge sur la pertinence des contours et limites de certaines ZNIEFF par rapport à l'état actuel des espaces, notamment au niveau de la vallée du Doubs. En effet, beaucoup sont devenues de grandes cultures et ne présentent pas un grand intérêt écologique. Dans la vallée du Doubs les contours de la zone Natura 2000 semblent plus pertinents que ceux des ZNIEFF.

M. Grosjean souhaite ajouter qu'il est important de ne pas se focaliser uniquement sur les espaces remarquables mais plus sur une véritable jonction des habitats. La TVB doit aussi restaurer le réseau écologique. Il note également que dans certaines zones du territoire, les inventaires n'ont pas été réactualisés.

M. Debost évoque la question des liaisons douces. Il demande si elles sont toutes répertoriées dans le territoire. Pour lui, il est nécessaire de les intégrer aux corridors écologiques afin de protéger durablement ces secteurs qui offrent un potentiel intéressant. Il évoque notamment l'éventualité de maintenir un corridor au niveau de la voie de chemin de fer désaffectée qui relie Verdun-sur-le-Doubs à Pierre-de-Bresse.

M. Peyrton partage la proposition sur les liaisons douces mais demande de bien distinguer ce qui est existant des propositions d'éventuels projets.

### *Correction du tracé des corridors écologiques et exclusion des villes denses*

M. Vigneron indique que le terme « exclure », pour les « villes denses situées en corridors écologiques SRCE » est mal adapté. Cela est en contradiction avec le Grenelle de l'environnement. Il ne faut pas tout détourner.

Mlle Benedetti explique que le détournement des corridors ne concerne bien que les villes denses et non pas toutes les zones urbanisées. Au contraire, elle montre un exemple de hameau peu dense dans lequel il est proposé le maintien d'un corridor écologique donc la fonctionnalité est possible.

M. Peyrton ajoute qu'il est important de prendre en compte la fonctionnalité des milieux. Par exemple, au niveau de Louhans et Branges les espaces ne sont plus fonctionnels comme corridors. Il partage la proposition de détournement de certains corridors, notamment pour la trame boisée, puisque la faune ne peut les utiliser dans les zones urbaines.

Mlle Benedetti indique qu'il sera important de vérifier les corridors écologiques proposés, et qu'en phase DOO, un arbitrage sera attendu entre la préservation des continuités écologiques (TVB) et le comblement des dents creuses pour limiter la consommation d'espace.

### *Proposition d'ajout de réservoirs de biodiversité dans la sous-trame forêt du projet de SRCE: ces nouveaux réservoirs de biodiversité pourraient être déterminés sur la base d'un seuil minimal de superficie.*

M. Vigneron répond que pour avoir une idée de cet éventuel seuil, il faudrait connaître celui utilisé pour la région (celui du projet de SRCE). *[Les éléments de méthodologie du SRCE n'ont pas été transmis au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT.]*

M. Peyrton n'a pas le souvenir de l'utilisation d'un seuil dans le SRCE. Par contre dans la définition des réservoirs de biodiversité « forêt », la propriété des espaces était un des critères (forêts publiques – forêts privées). Il faut bien faire la distinction entre une forêt exploitée ou non, notamment pour les peupleraies qui ont une durée de vie très courte et accueille peu d'espèces.

Mlle Benedetti répond que ce critère a bien été pris en compte dans la proposition, à partir de la BD ortho.

### *Proposition pour la sous-trame « prairies et bocage »*

La proposition d'EVEN de mettre à jour la sous-trame prairie – bocage du SRCE à partir de la BD ortho semble pertinente et ce point appelle peu de remarques.

M. Peyrton indique que la régression du bocage n'est pas liée à un entretien inadapté mais plus à une modification du parcellaire agricole. Le réseau de haies disparaît surtout au dépend du remembrement interne des exploitations. On voit une évolution du type d'exploitation et une augmentation du foncier des agriculteurs.

*Sous-trame « plans d'eau et zones humides » : proposition d'intégration de plans d'eau supplémentaires dans les réservoirs de biodiversité*

M. Grosjean explique que l'absence de certains plans d'eau peut être expliquée historiquement par les activités aux alentours (par exemple l'autoroute).

M. Peyrton répond que ces espaces sont importants en termes de continuum, il serait donc intéressant de les considérer au moins pour les corridors. Par contre, il n'est sans doute pas pertinent de les considérer comme réservoirs de biodiversité, notamment car certains sont d'anciennes gravières qui ont certes un intérêt, mais plus faible que les autres étangs ou mares, pour la biodiversité.

*Proposition : des densités de mares pouvant justifier la création de nouveaux réservoirs de biodiversité.*

M. Peyrton explique que les mares sont souvent liées à l'activité agricole. Il serait intéressant d'étudier la typologie de ces mares plutôt que de se baser que sur le critère densité. Cependant, à priori, il n'existe aucune donnée dans le territoire sur ce thème.

M. Vignerot demande si la proposition de développer des réservoirs mares sur la base du critère « densité » ne reviendrait pas couvrir entièrement la carte de ces réservoirs ?

M. Grosjean indique que c'est le Conservatoire d'Espace Naturel qui a la connaissance la plus fine sur ces milieux.

M. Peyrton propose de compléter la proposition sur les densités, par des critères liés à la biologie des espèces : regarder les milieux alentours, voir les connexions écologiques existantes ou non aux abords des mares (par exemple : présence d'espaces forestiers ou d'espaces hydrauliques qui pourraient présenter un intérêt écologique pour les mares, etc.).

M. Ravet relève une concentration étonnante de mares autour de St Germain du Plain sur la carte proposée, alors qu'il n'y en a plus sur le terrain.

M. Grosjean explique en effet que le secteur présente actuellement des plantations de peupliers.

*Sous-trame « cours d'eau et zones humides » et sous-trame pelouses sèches : est-il pertinent de prendre en compte cette dernière sous trame qui à priori ne concerne pas le territoire ?*

M. Peyrton et M. Grosjean s'accordent à dire que bon nombre des pelouses calcicoles historiquement présentes dans le territoire est aujourd'hui boisé.

M. Peyrton indique que, dans l'idéal, il faudrait l'intervention d'un phytosociologue pour établir la présence de ce type de milieux.

M. Grosjean ajoute qu'il faudrait contacter la mairie de Cuiseaux pour avoir des informations sur d'éventuelles pelouses calcicoles sur leur territoire. En effet, il y a de nombreux connaisseurs locaux et associations naturalistes qui travaillent avec « Nature Jura ». Il serait intéressant de se pencher également sur la TVB Franche-Comté pour vérifier que ne sont pas indiquées des pelouses calcicoles au niveau du Jura et du Revermont.

### *Carte de synthèse de la Trame Verte et Bleue du SCoT*

M. Grosjean indique que la DREAL a fait des études sur l'environnement, l'écologique et le morcellement des espaces lors des études de faisabilité pour la projet de LGV. Ces études pourront être transmises au bureau d'étude.

M. Vigneron indique que la DDT est en train de faire un travail sur les zones libres dans les PLU/POS et de croiser ces informations avec la TVB du projet de SRCE afin d'identifier des secteurs à enjeux. Il est important de bien intégrer les zones de projets qui sont déjà connues.

M. Grosjean ajoute qu'il faudrait intégrer les enjeux paysagers dans la TVB.

Mlle Gémon propose que les cônes de vue soient pris en compte dans les propositions. Cela interviendra plutôt en phase PADD.

M. Peyrton est intéressé par les cartes réalisées dans le cadre du SCoT qui pourraient permettre également mettre à jour certaines données de la Fédération des chasseurs. Il propose également de resituer quelques secteurs de passages connus de la faune.

M. Vadot remercie les participants de leur présence et rappelle le calendrier de la phase diagnostic. Celui-ci sera validé à la fin du printemps.